



Rapport présidentiel d'activité de la Commission 2020

Table des matières

Préface	1
I. Synthèse	1
II. Mandat 2017-2021	2
1. États ayant reconnu la compétence de la Commission	2
2. Membres de la Commission et membres du Bureau	2
3. Prochaines élections (19 novembre 2021)	2
III. Maintien de l'aide publique	2
1. Groupe d'amis	2
2. Engagement	2
IV. Activités menées en 2020	3
1. Réunion annuelle 2020	3
2. Réunions du Bureau en 2020	3
3. Enquêtes / Bons offices	3
5. Budget	3
6. Secrétariat	4

Préface

Soucieuse de rendre des comptes et de renforcer sa visibilité, la Commission internationale humanitaire d'établissement des faits (ci-après CIHEF ou Commission) rend régulièrement compte de ses activités en soumettant un rapport présidentiel annuel à ses États membres et en publiant des extraits choisis de celui-ci sur son site Internet, dans le respect des dispositions applicables en matière de confidentialité.

I. Synthèse

En raison de la pandémie actuelle, la CIHEF a connu une année 2020 difficile. Fait le plus important, elle a pu mettre à profit les activités de sensibilisation menées en 2019, tout en devant s'adapter aux circonstances de la pandémie. Bien qu'elle ait dû annuler sa réunion annuelle, la Commission s'est adaptée à la situation et a communiqué par voie électronique un certain nombre de décisions importantes. Le Bureau a notamment organisé des réunions virtuelles périodiques (mensuelles). Ce nouveau format de réunion a facilité la préparation des décisions permettant à la Commission de proposer ses bons offices dans des situations de conflit armé et de réaliser certaines activités de sensibilisation en ligne. La CIHEF a continué de se mobiliser pour que l'engagement important de soutien en sa faveur qui avait été soumis par un groupe interrégional d'États lors de la XXXIII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge soit appuyé.

Alors que, souhaitons-le, la pandémie régresse, la Commission va de nouveau intensifier ses efforts pour convaincre les États de reconnaître sa compétence ainsi que pour accroître sa visibilité en vue d'être mandatée pour enquêter ou exercer ses bons offices. Elle souhaite renforcer ses activités de sensibilisation, en particulier en ce qui concerne le continent africain. Compte tenu de la pandémie, elle prévoit également de renforcer ses capacités opérationnelles.

II. Mandat 2017-2021¹

1. États ayant reconnu la compétence de la Commission

Au 31 décembre 2020, 76 États parties au Protocole additionnel du 8 juin 1977 aux Conventions de Genève du 12 août 1949 relatif à la protection des victimes des conflits armés internationaux (ci-après PA I) avaient reconnu la compétence de la CIHEF.

2. Membres de la Commission et membres du Bureau

En 2020, la CIHEF a continué d'exercer ses activités avec les 15 membres qui ont été élus le 8 décembre 2016 pour le mandat 2017-2021.

Les membres du Bureau ont tous été réélus par voie électronique en juin / juillet 2020.

3. Prochaines élections (19 novembre 2021)

Le 19 novembre 2021, les États ayant reconnu la compétence de la CIHEF éliront les quinze membres de la Commission lors d'une conférence diplomatique organisée par la Suisse. Le Bureau et le Secrétariat ont fait en sorte d'informer le plus tôt possible les États parties de la tenue de ces élections afin d'attirer des candidats originaires du plus grand nombre possible de pays et de rendre la répartition géographique des membres de la Commission encore plus équitable.

III. Maintien de l'aide publique

1. Groupe d'amis

Même si le « groupe d'amis » n'a pas pu se réunir en 2020, la Commission apprécie le soutien indéfectible de ses membres, avec lesquels elle espère pouvoir poursuivre ses échanges en 2021.

2. Engagement

À l'occasion de la XXXIII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, un groupe interrégional d'États avait soumis un engagement ouvert commun affirmant son soutien à la Commission (engagement n° OP330249, disponible sous le lien suivant : <https://rcrcconference.org/pledge/support-for-the-international-humanitarian-fact-finding-commission-ihffc>). Les États pouvaient le signer jusqu'au **31 décembre 2020**. Fin 2020, cet engagement comptait 31 signataires. La Commission est reconnaissante du soutien qui lui a été témoigné.

¹ Pour de plus amples informations sur les années 2017-2018 et 2019, voir les documents « Rapport présidentiel d'activité de la Commission 2017-2018 » et « Rapport présidentiel d'activité de la Commission 2019 ».

IV. Activités menées en 2020

1. Réunion annuelle 2020

La quatrième réunion annuelle du mandat 2017-2021 a dû être annulée en raison de la pandémie. Un certain nombre de décisions importantes ont néanmoins été prises par voie électronique. Le Bureau de la Commission a été réélu, et le rapport présidentiel d'activité 2019, le rapport d'audit 2019, le rapport d'exécution du budget 2019 ainsi que le budget prévisionnel 2021 ont été adoptés à l'unanimité en juillet 2020 sur proposition du président et du Bureau de la Commission.

2. Réunions du Bureau en 2020

En raison de la pandémie, le président et le Bureau ont décidé d'organiser des réunions périodiques du Bureau sous forme virtuelle. Ayant pu venir à bout d'un certain nombre de problèmes techniques, le Bureau proposera à la Commission de maintenir cette forme de réunion même après la pandémie, car il estime qu'un échange mensuel est absolument indispensable pour que la Commission puisse poursuivre efficacement ses activités. Bien qu'ils aient consacré beaucoup de temps à la préparation et à la mise en œuvre de ce schéma de fonctionnement, les membres du Bureau ont décidé, au vu de la pandémie, de faire un geste en n'imputant pas les coûts de leurs heures de travail sur le budget de la Commission en 2020.

Le Bureau a tenu des réunions officielles en ligne aux dates suivantes : 18 juin, 21 juillet, 3 septembre, 1^{er} octobre, 3 novembre, 10 novembre et 15 décembre 2020. Les thèmes suivants ont été abordés : progrès réalisés en ce qui concerne le développement des méthodes de travail de la CIHEF, propositions éventuelles de bons offices, activités de sensibilisation et réexamen de la position de la Commission sur les principales questions juridiques liées à son mandat. S'agissant de ce dernier point, le Bureau a notamment procédé au réexamen de la position commune de 2016 sur des questions juridiques fondamentales de recevabilité et de compétence.

3. Enquêtes / Bons offices

La Commission a proposé ses services aux gouvernements de la République d'Arménie et de la République d'Azerbaïdjan par des lettres identiques adressées le 7 octobre 2020. La CIHEF est disposée à prêter son assistance aux deux pays en ce qui concerne la situation au Haut-Karabagh.

La Commission a également proposé ses services au gouvernement de la République fédérale démocratique d'Éthiopie par une lettre adressée le 29 décembre 2020. Elle est disposée à apporter une assistance à l'Éthiopie en ce qui concerne les récents développements dans la région du Tigré.

La Commission n'a reçu aucun mandat pour mener des enquêtes ou exercer ses bons offices en 2020.

5. Budget

Le budget de la CIHEF s'est élevé à 211 700 francs en 2020.

6. Secrétariat

Conformément au PA I (art. 90, par. 1, let. f), la Suisse assure, en sa qualité de dépositaire dudit protocole, le secrétariat de la CIHEF.

Berne, le 12 mars 2021

Thilo Marauhn

Président de la Commission internationale humanitaire d'établissement des faits